

Appel à projet – Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) : 2nd semestre 2023

La Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (CFPPA) est un dispositif de la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (Loi ASV).

Elle a pour objet de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'un programme coordonné.

Accéder au programme coordonné :

<https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/solidarites/seniors/la-sante/>

Le déploiement du programme coordonné de financement des actions de prévention de la Drôme s'articule autour de quatre thématiques :

1/ Vivre ensemble dans la Drôme : Favoriser la participation sociale.

2/ Prévention santé « bien dans sa tête et dans son corps » : préserver sa santé tout au long de la vie.

3/ Habitat et aides techniques : Permettre un maintien au domicile le plus longtemps possible dans des conditions prenant en compte la sécurité et le bien-être de la personne.

4/ Aide aux aidants : soutenir les proches aidants de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Le présent appel à projet concerne les actions mises en place à partir du 1er juillet 2023.

Encadré n° 1 : Critères d'éligibilité pour un financement CFPPA

- L'objectif du projet doit s'intégrer dans les objectifs définis par le **programme coordonné**.
- Le projet doit être à destination d'un **collectif**. Des actions individuelles de prévention peuvent être réalisées (uniquement SPASAD, résidences autonomie ou dans le cadre d'actions d'aide aux aidants).
- **Public cible** : **personnes de plus de 60 ans et/ou leurs aidants**. Possibilité d'ouvrir à un public plus large (actions intergénérationnelles), mais le financement par la CFPPA concerne uniquement les personnes de plus de 60 ans et leurs aidants.
- Le projet doit être **ancré localement** sur un territoire défini. Une priorité est ainsi accordée aux acteurs locaux directement en lien avec la population cible (CCAS, associations locales, centres sociaux, MJC, SAAD, etc). Les acteurs porteurs d'une thématique précise et ayant une compétence dans un domaine doivent développer des partenariats avec les acteurs locaux afin d'avoir un véritable ancrage sur le territoire.
- **Pas de pérennisation des financements** par la CFPPA (effet levier du financement). Les porteurs ont la possibilité de proposer des actions similaires à celles déjà soutenues, dans la limite de deux années consécutives ou si elle intervient sur un territoire ou une population cible différente.

Encadré n°2 : Co-financement CFPPA

Le budget du projet doit prendre en compte les critères suivants

- **Cofinancement obligatoire** : la CFPPA intervient en complément de financement existant. L'action ne peut être financée à 100 % par la CFPPA,
- - La CFPPA finance uniquement des **frais de fonctionnement**. Les frais d'investissement (achat de matériel, etc) ne peuvent être pris en charge,
- - Les **frais d'ingénierie de projet** ne doivent pas dépasser 50 % du budget.

PARTICIPER A L'APPEL A PROJET

Lien d'accès au dossier de candidature :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/app-2nd-semester-2023>

Le calendrier de diffusion des appels à projets pour le second semestre 2023

- **Mise en ligne des appels à projets** : 20 février 2023
- **Date limite de dépôt des projets** : 07 avril 2023
- **Sélection des projets** : 9 mai 2023
- **Notification des résultats** : à partir du 10 mai 2023

Possibilités d'accompagnement

Les Coordinations Autonomie Prévention (CAP) sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre réponse aux appels à projet.

Vous souhaitez présenter un projet localement

- CAP Drôme des Collines Royans-Vercors : cap-dromedescollines@ladrome.fr
- CAP Grand-Valentinois : Monique TROUILLET, cap-grandvalentinois@ladrome.fr
- CAP Vallée de la Drôme : Mélanie KRIER, cap-valleedeladrome@ladrome.fr
- CAP Drôme Provençale : Michèle CAMPBELL, cap-dromeprovencale@ladrome.fr

Vous souhaitez présenter un projet à l'échelle départementale

Chargée de mission CFPPA : Céline DAWIDOWICZ, conferencedesfinanceurs@ladrome.fr